

Confidentiel

Cercle d'Escrime de Reims
Complexe Sportif René Tys – Impasse Léo-Lagrange – 51100 REIMS – Tél. / Fax 03 26 85 14 02
E-mail : info@cercleescrimereims.com



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2007-2008
SECTION SILLERY

Renseignements concernant l'adhérent :

Mr Mme Melle Droitier Gaucher

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : _____ - _____ - _____ à _____ Nationalité : _____

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tel portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Tel urgence : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ personne à prévenir : _____

Adresse E-mail : _____ @ _____

Baby escrime (4/6ans) ou 1^{ère} année Confirmé

Pour les mineurs

Autorisation de soins médicaux.

Je soussigné Monsieur, Madamereprésentant légal de l'enfant inscrit ci avant autorise le responsable délégué chargé de l'entraînement et des compétitions, à prendre toutes dispositions permettant en cas d'accident l'hospitalisation de mon fils, de ma fille, afin de recevoir les soins nécessaires.

Autorisation de transport.

Je soussigné Monsieur, Madamereprésentant légal de l'enfant inscrit ci avant, autorise la personne mandatée par le club à transporter éventuellement, par véhicule automobile mon fils, ma fille, sur le lieu des compétitions.

Autorisation de diffusion de l'image.

Le CERCLE D'ESCRIME DE REIMS possède un site Internet. Il comprend et peut comprendre des photos d'individus et d'enfants. Les lois relatives à la CNIL (Commission National et Liberté) vous autorisent à refuser les diffusions d'une photo de votre enfant mineur.

Je soussigné Monsieur, Madamereprésentant légal de l'enfant inscrit ci avant autorise le CERCLE D'ESCRIME DE REIMS dans le cadre des activités sportives et extra sportives à filmer, à photographier, à reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux du cercle, site Internet et toutes publications destinées à faire connaître le club. Les données mises en ligne seront protégées et sécurisées.

Prise en charge par le club.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement dans les locaux de celui ci et pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'enseignement ou de l'association . L'enfant doit être repris au plus tard dix minutes après la fin des cours dans la salle d'armes. La non observation de cet engagement ne pourra mettre en cause la responsabilité du CERCLE D'ESCRIME DE REIMS.

Déclare être informé des garanties d'assurance prévues par les assureurs de la fédération française d'escrime et de la faculté de souscrire a mais frais des garanties supplémentaires reprise sur la fiche descriptive dont un exemplaire m'a été remis ce jour.

ATTENTION : pendant les vacances scolaires, les entraînements sont suspendus.

✘ OBLIGATOIRE ✘

JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL de non-contre indication à la pratique de l'escrime de **MOINS D'UN MOIS**

Allergie(s) connue(s) :

Autres points utiles signaler :

Date : _____ Signature de l'adhérent : _____
(représentant légal pour les mineurs)

Chèque libellé à l'ordre du : **CERCLE D'ESCRIME DE REIMS**
(3 versements maximums. La cotisation doit être réglée avant le 31 décembre 2006)